

Collectif Solidarité Kurdistan.13

L'acharnement contre les kurdes en France doit cesser !

A l'approche du sommet Européen du 25 et 26 mars durant lequel seront abordées les relations entre l'UE et la Turquie, il est scandaleux que la France puisse donner des gages au gouvernement Erdoğan en criminalisant les réfugiés kurdes résidant sur le territoire national.

Sous couvert de la lutte anti-terroriste le parquet national de la justice, a procédé mardi 23 mars à de nombreuses opérations policières dans l'hexagone. A Marseille, plus d'une dizaine de militants kurdes ont été arrêtés, les locaux associatifs et les domiciles ont été perquisitionnés.

Confronté à un pouvoir en déclin et à une économie désastreuse, R.T Erdoğan, n'accepte toujours pas le verdict des urnes et s'apprête à piétiner le droit de plus de 6 millions d'électeurs avec l'interdiction du parti HDP (Parti démocratique des peuples), accusé d'être la vitrine du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan).

Dans une Turquie où les droits humains sont laminés, où toute critique est assimilée à du « terrorisme », où tous les mécanismes d'anéantissements sont déployés afin de ne laisser aucun moyen de survie à la population kurde : il est inadmissible que la répression à l'encontre de la communauté kurde trouve son prolongement en France.

Vu l'ampleur et la récurrence de ces opérations, le gouvernement français stigmatise toute représentation associative et militantisme kurde comme représentants de dangereux criminels de guerre. De toute évidence, le prix de la réconciliation passe par la criminalisation des kurdes de France qui déploient des activités légales et pacifiques conformément aux lois françaises afin de faire prévaloir la démocratie en Turquie.

Hier, la communauté internationale, dont la France, s'appuyait sur les forces kurdes dans leur combat sans concession contre Daesh. Aujourd'hui, ce ne sont que cynisme et hypocrisie. En toute impunité, R.T Erdoğan lance ses sales guerres basées sur la propagande nationaliste et fondamentaliste, à l'encontre des arméniens, des kurdes, des yézidis en exploitant, recyclant, exportant les mercenaires djihadistes.

Mesdames et Messieurs, les dirigeantes et dirigeants de la France et de l'Europe, nous vous posons la question : Qui sont les terroristes : ceux qui coupent les têtes ou ceux qui protègent les peuples de ces coupeurs de têtes ?

Mesdames et Messieurs, les dirigeantes et dirigeants de la France et de l'Europe, nous vous posons la question : Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe que des centaines de milliers de prisonniers politiques et de conscience croupissent et meurent dans les geôles turques, sous le motif fallacieux d'appartenance à une « organisation terroriste » ?

Le temps est de venu retirer le PKK de la liste des organisations terroristes. Les pays membres de l'Europe, dont la France, se positionnent hors la loi, sur le plan de la Justice Européenne : l'inscription du PKK sur la liste des organisations terroristes est illégale comme l'affirme l'Arrêt T-316/14 du 15 novembre 2018 de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE).

Mesdames et Messieurs, les dirigeantes et les dirigeants de la France et de l'Europe, nous vous demandons avec force de :

- cesser l'acharnement et les poursuites injustifiables contre la communauté kurde en France et en Europe,
- mettre fin à l'impunité du régime Erdoğan et aux politiques de compromission à son égard,
- stopper ce cycle infernal d'injustice et de violence et de replacer les valeurs humaines au centre des priorités.

Marseille, le 25 mars 2021